

WILFRIED RIVIÈRE (EMRYS LA CARTE) : TOUT FEU, TOUT FLAMME

Wilfred RIVIÈRE, le fondateur et dirigeant iconique d'**EMRYS LA CARTE**, vit des moments difficiles. Les interrogations de son entourage et des adhérents se multiplient et les commentaires se déchaînent sur les réseaux sociaux.

Le **Réseau Anti-Arnaques** vous propose un quiz (vrai ou faux ?) afin de synthétiser les principaux échanges.

1 – Les locaux d'**EMRYS LA CARTE** ont été incendiés.

VRAI – Un malencontreux incendie s'est déclaré le 25 juin 2025 vers 17h30 à proximité des locaux et s'est propagé aux locaux loués par **EMRYS** à Annecy-le-Vieux. La Gendarmerie a ouvert une enquête. De même, les deux compagnies d'assurance (celle d'**EMRYS** – **GÉNÉRALI** – et celle du propriétaire) s'intéressent aux circonstances du sinistre.

2 – Une cagnotte solidaire a été ouverte pour soutenir la trésorerie d'**EMRYS**.

VRAI – L'incendie était à peine éteint que la cagnotte était déjà en ligne. A ce jour près de 17 000 € ont été recueillis pour un objectif de 100 000 €.

3 – Les délais de livraison des cartes cadeaux ne se sont pas dégradés à l'issue de cet événement.

FAUX – Les commandes sont réglées immédiatement par les adhérents mais **EMRYS** attend d'avoir reconstitué de la trésorerie avant d'effectuer le règlement au fournisseur. Les adhérents jouent donc le rôle de banquier.

4 – Aucun nuage fiscal ne plane au-dessus d'**EMRYS**

FAUX – Le risque de redressement fiscal n'a jamais été aussi élevé, tant sur les membres que sur la société. Ce n'est pas un hasard si, en date du 22 août 2025, un certain Croco BATE tire la sonnette d'alarme sur le risque fiscal lié aux cartes cadeaux : *« Les avantages reçus en nature, sous forme de bons d'achat, de remises différées ou de crédits à utiliser, constituent des revenus imposables dès lors qu'ils sont liés à une activité de recommandation, d'affiliation ou de parrainage au-delà du cercle familial »*

5 – **Wilfried RIVIÈRE**, reste serein sur l’avenir de la société **EMRYS LA CARTE**.

FAUX – Le Président d’**EMRYS**, physiquement en Tunisie, moralement en France, a du mal à retenir ses mouvements d’humeurs et regrette les ingrats qui osent critiquer la situation sur les blogs. Son post « fleuve » du 25 août 2025 est percutant (reproduction de la première partie du texte) :

"La trahison fait mal. Très mal. Surtout quand elle vient de ceux qui ont largement profité de la coopérative, qui ont mangé grassement à la table d’Emrys... profité de voyages offerts... et qui aujourd’hui osent critiquer, dénigrer, ou cracher dans la soupe.

Pendant des années, il était facile de se prendre pour un leader. Quand il suffisait de publier un bon plan sur Facebook pour recruter et Quand TF1 et les médias mettaient Emrys en lumière gratuitement. À ce moment-là, certains ce sont improvisés « leaders » mais en réalité, ils ne faisaient que surfer sur une vague facile.

Aujourd’hui, les temps sont différents les vrais leaders se révèlent. Un incendie a frappé. La coopérative est momentanément en difficulté, les délais de livraisons sont momentanément allongés. Les équipes ont besoin de soutien, de présence, et surtout de vrais leaders capables de tenir bon, d’incarner nos valeurs, de rassurer, d’inspirer et de construire pour demain. Et que font ces pseudo-leaders ? Au lieu de montrer l’exemple, ils abandonnent leurs équipes, ils se victimisent, et pour sortir la tête haute, ils osent attaquer ce qui fait notre ADN : la solidarité, l’humain au centre, la transparence. C’est honteux. Pitoyable. Pitoyable, parce qu’attaquer nos valeurs, c’est attaquer la seule chose qui nous a tous unit et qui nous rend forts et singuliers. »

6 – La convention exceptionnelle aux Folies Bergères (26 octobre 2025) est maintenue.

VRAI – Les incitations visant à faire acheter les places disponibles n’ont pas manqué. C’est le prestige de la société qui est en jeu. Les superlatifs ne manquent pas : « expérience grandiose, » « annonces exclusives, » « moments aspirants, » « surprises inédites... »

7 – Une action de groupe va être engagée à l’encontre **d’EMRYS LA CARTE**.

VRAI – Effectivement, à l’initiative d’une lanceuse d’alerte, une action de groupe est en préparation. Elle sera portée, comme la réglementation le prévoit, par une association de consommateurs.

8 – Le **Réseau Anti-Arnaques** a une vision « Etchebestique » de la gestion de **Wilfried RIVIÈRE**.

VRAI – Effectivement le **Réseau Anti-Arnaques** se plaît à comparer le Président d'**EMRYS** à un chef cuistot de « Cauchemar en cuisine » œuvrant dans son auberge « Au papillon bleu, » inventant de nouvelles recettes plus ou moins comestibles (dont sa fameuse « soupe aux sous »), débordé, excité, s'occupant seul de toutes les commandes de clients et jonglant avec ses multiples casseroles



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org).

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)

publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)